

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU VENDREDI 03 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le trois octobre à 18h00, les membres du Conseil Communautaire de l'ORIENTE se sont réunis en session ordinaire en nombre prescrit par la loi à la Maison de la Nature d'Aleria, sur convocation du Président, Jean-Claude Franceschi, conformément aux articles L.5211-22 et L.2122 alinéa 2 du Code Général des Collectivités territoriales.

Date de convocation : 26 septembre 2025	Date d'affichage : 10/10/2025
Membres en exercice : 40	Membres présents : 12
Procurations : 3	Nombre de votes : 15
Pour : 15	Contre : 0
Abstention : 0	Ne se prononce pas : 0

MEMBRES PRESENTS : ALESSANDRINI Anthony - ANGELI Paul - BUSSETTA Jean-Yves - CHEYNET Patrick - FRANCESCHI Jean-Claude - GIULY Martin - LUCIANI Dominique - MARCHETTI Laurent MAURIZI Pancrace - MEDORI Séverin - PAOLACCI Jean-Toussaint- PISTORES RAMAZOTTI Jeanne

MEMBRES EXCUSES ET REPRESENTES : ANTONETTI Jean-Marie (à BUSSETTA Jean-Yves) - PIRAS Marie-Antoinette (à CHEYNET Patrick) - PALMIERI Michel (à FRANCESCHI Jean-Claude)

MEMBRES ABSENTS : ANGELINI Colomba - BALDOVINI Anthony - BONIFACI Jean-François - BONY Sarah - CALENDINI Isabelle - CASANOVA André - CASTELLANI Jean-Charles - CHESSA Pascal - DOMPIETRINI Pierre-François - GIACOBETTI Xavier - GIUNGANTI Paul - GOZZI Dominique - GROSSI Christelle - LUIGGI Laure - MARIANI Marthe - NOIRAULT-ROSSI Patricia - ORSUCCI Christian - PAOLI Jean-François - PIETRI-FILIPPI Ghislaine - RICCIARDI-SAEZ Célia - ROSSI Pierre - SANTELLI Jean-Baptiste - TADDEI Laurence - VANUCCI Bernard - VENTURINI Dominique

OBJET : Création d'une Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES) du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

La présente séance du conseil communautaire fait suite à celle du vendredi 26 septembre 2025 à l'occasion de laquelle il a été constaté qu'il n'y avait pas de quorum. Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment aux dispositions de l'article L2121-17 « lorsque le quorum n'est pas atteint, le Conseil communautaire est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum ».

La Communauté de communes de l'Oriente est compétente en matière de collecte des déchets.

A ce titre, conformément au décret n° 2015-662 du 10 juin 2015, elle a l'obligation de mettre en œuvre un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

Ce programme constitue un plan d'action ayant pour objectif de prévenir la production de déchets, tant au niveau quantitatif qu'en terme de toxicité.

Pour se faire elle doit créer une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES), sa composition n'est pas imposée mais doit permettre de consulter et d'impliquer les différents acteurs locaux agissant dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets.

Pour des questions pratiques, il est proposé que la CCES reprenne la composition de la commission « déchets ménagers et assimilés » en y intégrant des partenaires tels que : la Région, le SYVADEC, le prestataire de collecte.

Le Conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.541-15-1 du Code de l'environnement rendant obligatoire l'élaboration d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers ;

Vu le décret n° 2015-662 du 10 juin 2015 précisant le contenu et les modalités d'élaboration des PLPDMA, qui rend obligatoire la création d'une commission consultative d'élaboration et de suivi ;

CONSIDÉRANT que la Communauté de communes est compétente en matière de collecte des déchets.

CONSIDÉRANT que la Communauté de communes est compétente pour l'élaboration de son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers au titre de sa compétence collecte des déchets.

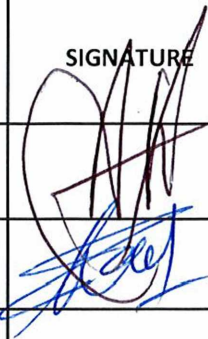
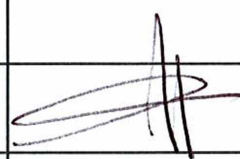
CONSIDÉRANT qu'une Commission consultative d'élaboration et de suivi du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers doit être créée

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

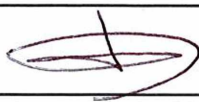
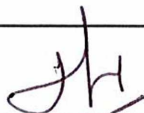
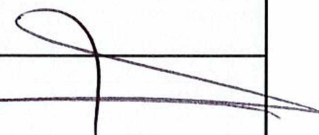
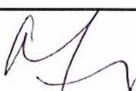
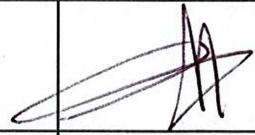
DÉCIDE

- **D'ADOPTER** le rapport ci-dessus énoncé.
- **D'APPROUVER** la création de la Commission consultative d'élaboration et de suivi du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.
- **D'APPROUVER** la composition de cette commission qui sera la suivante :
 - Les membres de la Commission « Déchets ménagers et assimilés » et leurs suppléants
 - Un représentant du SYVADEC et un suppléant
 - Un représentant de l'OEC et un suppléant
 - Un représentant du prestataire de collecte et un suppléant
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces de nature administrative relatives à l'exécution de la présente délibération

OBJET : Création d'une Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES) du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

NOMS & PRENOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	POUVOIR A : NOM ET PRENOM	SIGNATURE TITULAIRE POUVOIR
ALESSANDRINI Anthony	X					
ANGELI Paul	X					
ANGELINI Colomba						
ANTONETTI Jean-Marie	X				BUSSETTA Jean-Yves	
BALDOVINI Antony						
BONIFACI Jean-François						
BONY Sarah						
BUSSETTA Jean-Yves	X					
CALENDINI Isabelle						
CASANOVA André						
CASTELLANI Jean-Charles						
CHESSA Pascal						
CHEYNET Patrick	X					
DOMPIETRINI Pierre-François						
FRANCESCHI Jean-Claude	X					
GIACOBETTI Xavier						
GIUGANTI Paul						
GIULY Martin	X					
GOZZI Dominique						

OBJET : Création d'une Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES) du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

NOMS & PRENOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	POUVOIR A : NOM ET PRENOM	SIGNATURE TITULAIRE POUVOIR
GROSSI Christelle						
LUCIANI Dominique	X					
LUIGGI Laure						
MARCHETTI Laurent	X					
MARIANI Marthe						
MAURIZI Pancrace	X					
MEDORI Séverin	X					
NOIRAUT- ROSSI Patricia						
ORSUCCI Christian						
PALMIERI Michel	X				FRANCOIS JOL	
PAOLACCI Jean-Toussaint	X					
PAOLI Jean-François						
PIETRI-FILIPPI Ghislaine						
PIRAS Marie-Antoinette	X				CHEYNEB	
PISTORESI- RAMAZZOTTI Jeanne	X					
RICCIARDI-SAEZ Célia						
ROSSI Pierre						

OBJET : Création d'une Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES) du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

NOMS & PRENOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	POUVOIR A : NOM ET PRENOM	SIGNATURE TITULAIRE POUVOIR
SANTELLI Jean-Baptiste						
TADDEI Laurence						
VANNUCCI Bernard						
VENTURINI Dominique						

NOMBRE DE VOTANTS : 15			
POUR : 15	CONTRE : /	NULS : /	ABS : /

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus,

Le Président,

Jean-Claude FRANCESCHI

